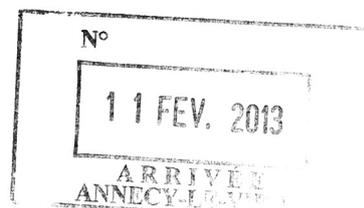


Jean-Jacques PASQUIER
19 Clos des trolles
74940 ANNECY-LE-VIEUX
☎ 04.50.51.73.10
☎ 06.84.98.25.85
courriel:jjbasquier@free.fr



Monsieur le Maire
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs
Les conseillers municipaux
Place Gabriel Fauré
BP 249
74 940 ANNECY-LE-VIEUX CEDEX

OBJET : Question orale formulée par écrit
N.Réf. : ALV Conseil Municipal / 20100209_QO_ReformeRythmesScolaires.docx

Monsieur le Maire, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les conseillers municipaux.

La circulaire N°2013-017 du ministère de l'éducation nationale adressée aux Préfets détaille les modalités de mise en place d'une réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2013. Une dérogation peut être accordée afin d'en repousser l'application à la rentrée 2014, Mais il faut alors adresser une requête en ce sens avant la fin du mois.

Notre groupe « Valeurs et Gouvernance » vous a interpellé à deux reprises sur le sujet depuis 3 mois : question orale d'Eric SERVEL en novembre sur l'intégration dans notre budget 2013 et à nouveau de Marie-Claude MISCIOSCIA en décembre, où vous indiquiez que le temps était à la concertation. Soit. Les directeurs d'école publiques, principaux acteurs concernés par cette réforme, vous ont adressé un courrier le 29 janvier 2013, dont j'ai pris connaissance, et qui laisse clairement entendre qu'ils n'ont pas été consultés. Si concertation il y a eu, elle ne semble pas avoir été élargie au delà de quelque cénacle municipal auquel nous n'appartenons pas plus que les directeurs des écoles publiques d'Annecy-le-Vieux.

Ne pas avoir anticiper le dialogue sur le sujet, c'est faire peu de cas d'une réforme dont l'idée a été lancée voici longtemps par M. Luc CHATEL, suite au rapport parlementaire de Mme Michèle TABAROT ou celui de l'Académie de Médecine, tous deux en 2010. Ces approches convergentes écartaient toutes interrogations quant à l'intérêt d'une réforme des rythmes scolaires telle que proposée aujourd'hui. De nombreuses municipalités ont pris l'initiative de l'expérimenter, avec succès. Un rapport de l'OCDE publié en décembre 2012 pointe aussi l'exception de l'école française en la matière, avec de piètres évaluations à la clé, si besoin était d'en montrer encore la pertinence et la nécessité.

La circulaire précitée indique aussi que le projet de loi du gouvernement fixera un cadre désormais connu, souple : 9 demi-journées de scolarisation hebdomadaire, sur 24 heures au total, avec en principe le mercredi matin. Elle base cette réforme sur une concertation des acteurs, au premier rang desquels on trouve les maires, et se décline sous la forme d'un projet éducatif territorial. Ce document doit articuler le temps scolaire dont l'éducation nationale à la charge, le temps périscolaire géré par nos ATSEM et dans nos infrastructures, mais aussi le temps de loisir et de repos, qui relève quant à lui de toutes nos associations proposant des activités aux élèves, et bien évidemment les parents. Les principales communes de l'agglomération (Annecy, Cran-Gevrier, ...) modifient les rythmes scolaires dès la rentrée prochaine et travaillent actuellement d'arrache-pied sur le dossier. De plus, un report en 2014 ne nous permettrait pas de bénéficier de l'aide substantielle de 50€ par élève, accordée par l'Etat.

Les demandes de report de cette réforme des rythmes scolaires en 2014 devaient être adressées au département avant le 8 février et l'article 9 du décret ministériel N°2013-77 prévoit expressément que le maire pourra, avant le 1er mars 2013, faire part au directeur académique (DASEN) de son souhait d'en reporter l'application. C'est donc le dernier conseil avant l'échéance, dans 2 semaines. Vous n'avez à ce jour jamais évoqué en conseil municipal ce sujet majeur tant pour nos concitoyens que pour l'avenir de nos enfants, alors même que vous nous invitez à débattre ce jour sur le règlement d'un jeu concours ; nous n'avons pas le même sens des valeurs, c'est certain. De plus, aucune concertation digne de ce nom ne semble avoir été initiée, c'est évident.

Je vous demande donc de bien vouloir porter à notre connaissance les correspondances échangées avec le directeur académique, principal coordinateur de la réforme sur le département et interlocuteur sur le sujet.

Quelles sont les pistes envisagées et les articulations souhaitées ou décidées entre temps scolaire, temps périscolaire et temps de repos, loisirs, ... ?

Le projet éducatif territorial doit reposer sur la définition de grandes priorités communes en matière d'éducation : quelles sont-elles pour notre commune selon vous ? Quelles sont les principales difficultés et forces de notre territoire identifiées (analyse socio-économique)?

Quelles sont les caractéristiques du public scolaire concerné sur notre commune qu'auraient pu cerner les responsables locaux de l'éducation nationale que sont les directeurs et instituteurs ?

Pouvez-vous nous présenter l'inventaire de l'offre d'activités périscolaires dans les champs culturel, artistique, sportif ? Quelles sont les associations de notre commune concernées par une éventuelle scolarisation des enfants le mercredi matin et quelles sont leurs propositions sur le sujet?

Enfin, ce projet éducatif territorial doit reposer sur un diagnostic local partagé, définir des objectifs s'inscrivant clairement dans les priorités territoriales et proposer une démarche d'évaluation. Merci de nous les détailler.

Jean-Jacques Pasquier

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by 'A' and 'S' and a period.